

## COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Conseil Municipal  
du 29 juin 2018 à 19h00  
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille dix-huit, le 29 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni à TATINGHEM, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 juin 2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 juin 2018.

**Etaient présents** : M. PETIT Bertrand, M. TILLIER Patrick, M. SANNIER Alexandre, M. HOLLANDER Jean-Paul, Mme LEVRAY Dorothee, M. HAU Bernard, Mme LAMOTTE Marie-Agnès, Mme GODART Christelle, M. HILMOINE Michel, M. LEMARIÉ Jean, M. MALADRY Jean-Paul, M. GAUTRIN Frédéric, M. BIZET Georges, M. SANTRAIN Didier, Mme CHAMPENOIS Frédérique, Mme GRESSIER Cathy, M. YVART Éric, M. FOULON Franck, Mme BELPALME Sylvie, M. CAILLIAU Vincent, Mme GODIN Virginie, Mme MILBLED Virginie, M. CHILOUP Arnaud.

**Excusés** : Mme MÉRIAUX Marie, Mme LAGACHE Valérie, M. BÉE Jean-Claude, M. HAU Dominique, Mme LEFEBVRE Sylviane, M. FERARE Hervé, Mme MILON Sophie, M. LHOMELE Didier, Mme METEYER Marie-Claire, Mme DOS SANTOS ALVES Séverine, M. GRUSON Franck, M. DESFACHELLES Mathieu, Mme PETITPRE Claire, Mme BOULAINGHIER Lucile qui ont respectivement donné pouvoir à Mme LEVRAY Dorothee, Mme BELPALME Sylvie, M. SANTRAIN Didier, M. PETIT Bertrand, M. HOLLANDER Jean-Paul, Mme MILBLED Virginie, Mme CHAMPENOIS Frédérique, M. HILMOINE Michel, M. MALADRY Jean-Paul, M. SANNIER Alexandre, M. TILLIER Patrick, M. FOULON Franck, M. YVART Éric, Mme GODART Christelle.

**Absents excusés** : Mme GRESSIER Séverine, M. COURTIN Xavier.

**Secrétaire de séance** : Mme GODART Christelle.



La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2018 est approuvé moins l'approbation de Georges BIZET.

### **AFFAIRES FONCIERES**

*Rapporteur : Jean-Paul HOLLANDER*

#### **D2018-06-43 : ARRET DU PLUI**

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à la majorité des élus, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme du pôle territorial de Longuenesse tel qu'il a été transmis.

**Avis défavorable de MM Franck FOULON (avec pouvoir de Mathieu DESFACHELLES),  
Virginie MILBLED (avec pouvoir de Hervé FERARE) et Alexandre SANNIER**

#### **D2018-06-44 : ACQUISITION DE TERRAIN A MADAME LEA LHOTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'acquisition des parcelles cadastrées AD 594, 597 pour une surface totale de 163 m<sup>2</sup>, valide le prix d'acquisition de 10 €/m<sup>2</sup> hors frais d'acte, autorise le Maire à comparaître à l'acte et à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

## **JEUNESSE**

*Rapporteur : Dorothee LEVRAY*

### **D2018-06-45 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – ENVELOPPE BUDGETAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ouvre au budget général une enveloppe de dépenses de 300 € au profit du Conseil Municipal des Jeunes.

**Adopté à l'unanimité**

## **FINANCES**

*Rapporteur : Patrick TILLIER*

### **D2018-06-46 : BUDGET GENERAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, après avis conforme de la commission et après en avoir délibéré, accepte sans réserve le compte de gestion 2017.

**Adopté à l'unanimité moins 1 abstention (Georges BIZET)**

### **D2018-06-47 : BUDGET GENERAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Patrick TILLIER, premier adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2017.

**Adopté à l'unanimité moins 1 abstention (Georges BIZET)**

### **D2018-06-48 : BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission finances et après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultat du compte administratif 2017.

**Adopté à l'unanimité moins 1 abstention (Georges BIZET)**

### **D2018-06-49 : BUDGET GENERAL – BILAN DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS**

Le Conseil Municipal, après avis conforme de la commission finances et après en avoir délibéré, prend acte de l'état néant pour l'exercice 2017.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2018-06-50 : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE n° 1**

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission finances et après en avoir délibéré, autorise la modification budgétaire n°1 sur le budget principal.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2018-06-51 : BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, après avis conforme de la commission finances et après en avoir délibéré, accepte sans réserve le compte de gestion 2017.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2018-06-52 : BUDGET ANNEXE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Patrick TILLIER, premier adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2017 – Budget annexe – Pose et vente de caveaux.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2018-06-53 : BUDGET ANNEXE – AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission finances et après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultat du compte administratif 2017 du budget annexe.

**Adopté à l'unanimité**

#### **D2018-06-54 : VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions d'attribution de subventions aux associations.

Ne prennent pas part au vote du fait de leur statut de président d'association : Mme Frédérique CHAMPENOIS, M. Hervé FERARE (pouvoir à Mme Virginie MILBLED), M. Bernard HAU, M. Jean-Paul HOLLANDER, Mme Sylviane LEFEBVRE (pouvoir à M. Jean-Paul HOLLANDER), M. Jean LEMARIÉ, M. Didier LHOMEL (pouvoir M. Michel HILMOINE), M. Jean-Paul MALADRY, M. Alexandre SANNIER, M. Didier SANTRAIN, M. Patrick TILLIER.

**Adopté à la majorité avec une voix contre (Georges BIZET)**

#### **D2018-06-55 : SUBVENTIONS RASED**

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (Rased) rassemblent des **psychologues** et des **professeurs des écoles spécialisés**. Pour faire face à des besoins tel que l'achat de cahiers de passation et compte tenu de l'absence de versement de subvention (150 €) depuis plusieurs années, il est proposé d'octroyer une enveloppe de 500 € sur le budget général de la commune pour le financement de ces achats courants.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission et en avoir délibéré, approuve cette proposition.

**Adopté à l'unanimité**

#### **D2018-06-56 : BON DE NAISSANCE – REVALORISATION DES MONTANTS**

Par délibérations respectives, les communes de TATINGHEM et de SAINT-MARTIN-AU-LAERT avaient décidé de participer à une opération de partenariat avec la caisse d'Epargne. Elle consistait à offrir un livret A à chaque naissance en allouant une participation de 10€, la caisse d'Epargne effectuant un don du même montant. Il est proposé de revaloriser ce montant à raison d'un versement unique de 20€ par naissance.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission et après en avoir délibéré, fixe le montant de la participation à 20 €.

**Adopté à l'unanimité**

#### **D2018-06-57 : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE**

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission finances et après en avoir délibéré, autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € auprès de la Banque Postale.

**Adopté à l'unanimité**

#### **D2018-06-58 : AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS DE LA RESIDENCE DU VERT CHEMIN - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LOGIS 62**

En partenariat avec l'organisme de logements Logis 62, la commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem a engagé une opération de réaménagement des espaces verts de la résidence du Vert Chemin pour l'amélioration du cadre de vie des résidents. Différents aménagements sont prévus dont la pose de jeux d'enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les termes de la convention annexée au présent projet, accepte le montant de la participation financière pour un montant de 8 000 €, autorise M. le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet notamment la convention.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2018-06-59 : TRAVAUX DE BORDURATION ROUTE DE CALAIS – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

Le Département du Pas-de-Calais va procéder prochainement à la remise en état de la couche de roulement de la rue de Calais (entre les giratoires Cotillon Belin et Conforama). Dans la continuation de ces travaux, la commune devra effectuer la remise en état de certaines bordurations ainsi que la mise aux normes PMR des traversées de voie et des arrêts de bus. Ces travaux, estimés à 50 000 € HT, sont éligibles à une subvention du Département au titre des « amendes de police » dans la limite d'un montant plafond de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission finances et après en avoir délibéré approuve l'opération projetée et sollicite à cet effet un co-financement auprès du Département du Pas-de-Calais au titre des amendes de police à hauteur de 15 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2018-06-60 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN – ADHESION DE LA COMMUNE**

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur l'achat de produits d'entretien. La CAPSO est désignée comme coordonnatrice du groupement. La date effective de mise en œuvre est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission finances et après en avoir délibéré approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de produits d'entretien, approuve la convention constitutive du groupement désignant la CAPSO coordonnatrice, la CAO de la CAPSO, CAO du groupement ainsi que la répartition des frais de lancement du marché (facturation en fonction du montant prévisionnel de commandes communiqué par les communes et le CIAS dans le cadre du recensement des besoins en N+1), autorise M. le Maire à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Adopté à l'unanimité**

### **D2018-06-61 : CONTROLE DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs du schéma de mutualisation de la CAPSO, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendies et aires d'aspiration. La ville de Saint-Omer est désignée comme coordonnatrice du groupement.

La date effective de mise en œuvre est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée maximum de 4 ans. Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission et après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendies et aires d'aspiration ; approuve la convention constitutive du groupement désignant la ville de Saint-Omer coordonnatrice et le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert (accord-cadre mono-attributaire) ; autorise la ville de Saint-Omer à refacturer les frais liés au lancement de la procédure auprès des communes adhérentes ; autorise M. le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment la convention et l'acte d'engagement relatif au marché public de prestation ; prévoit et inscrit les dépenses et les recettes au budget communal concernant les prestations propres aux besoins de la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM.

**Adopté à l'unanimité**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Rapporteur : Bertrand PETIT**

**D2018-06-62 : CESSION DE TERRAIN PAR LE CCAS AU PROFIT DE M. ET MME ALLOUCHERY**

La délibération du conseil d'administration en date du 9 avril 2018 décide de la vente d'une parcelle de terrain cadastré ZE n° 22 pour une superficie de 11 100 m<sup>2</sup> au profit de M. et Mme ALLOUCHERY. Le prix de vente fixé à 6600 € HT conforme à la valeur vénale estimée par l'Avis du Domaine en date du 15 février 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un accord sur la cession du terrain susdit par le CCAS au profit de M. et Mme ALLOUCHERY.

**Adopté à l'unanimité**

**D2018-04-42 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

**Le Conseil Municipal prend acte des informations.**

<p><b>L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20h35</b></p>
--